



Promesse de vente et signature definitive

Par **sandy1234**, le **27/07/2015** à **21:46**

Bonjour,

Je me permets de solliciter votre aide car nous sommes en pleins dilemme. Je vous explique la situation :

le 08 avril mon compagnon et moi même avons signés une promesse de vente de notre maison .

L'acheteur en question nous achète la maison avec un prêt immo et et apport qu'il va bientôt avoir (ventes ses parts à son frère)

Dans la promesse de vente il n'y a que la clause pour obtention de son prêt.

L'acheteur a apporter au notaire son offre de prêt, le notaire nous avait fixer une date de signature pour le 27 juillet (aujourd'hui) et sur le compris de vente la date "butoir" était le 10 juillet 2015.

Nous avons reçu un appel ce matin du notaire nous disant que l'acheteur n'avait pas encore signer de son coté la vente des ses appartements avec son frère donc il n'a pas son apport.

Sont frère n'a toujours pas ses offres de prêts et nous ne savons même si il a fait la demande.

Quel recours avons nous ?

La somme sous séquestre ? la clause pénale ?

Que faut-il faire ? combien coute les démarches ?

Sachant que nous n'habitons plus dans la maison , les intérêts à la banque courent toujours et nous nous sommes engagée pour une nouvelle maison.

Merci pour votre aides .

Sandy1234